69e Année. T. 137. N° 22-23 1er-8 Juin 1952

LE

PROGRÈS AGRICOLE

ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs.»

Henri Baudrillart Membre de l'Institut — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p 270

9 JUIN 1952

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. - MONTPELLIER

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue

BLEUFIX

MOUILLANT
ADHÉSIF

LA LITTORALE BÉZIERS

69me Année — N° 22-23 1er-8 Juin 1952

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — Chronique. — Les projets viticoles. 307
J. Branas. — Remarques et observations sur la dégénérescence infectieuse de la vigne. 310
Président Le Roy. — Sur une Caisse autonome de la viticulture (contre-projet) 324
Questions diverses. — **Pierre Larue.** La cueillette des noix. 326
Nécessité de l'utilisation des engrais. 327
Les travaux agricoles et viticoles en juin. 328
Ecole d'Agriculture et d'Horticulture d'Hyères. 328
Bulletins commercial, météorologique et S.N.C.F.

CHRONIQUE

Les projets viticoles

Les mesures à prendre pour assurer la fin de la campagne en cours et organiser les campagnes suivantes font l'objet de discussions parfois vives où interviennent le Gouvernement, les parlementaires, les organisations professionnelles et, naturellement, des intérêts privés, voire même de simples ambitions très personnelles.

La question qui se pose cependant à tous est de savoir si, avant le commencement de la prochaine campagne, même retardée comme il a été dit, c'est-à-dire avant la fin de l'actuelle session parlementaire, des mesures seront adoptées en vue d'être appliquées à la récolte 1952, au solde non négligeable des récoltes antérieures et aux récoltes futures.

Je ne crois pas que l'unanimité soit faite sur ce point, et je suis persuadé de l'existence d'un parti d'attentistes peu soucieux de modifier la situation présente, qui n'est pas défavorable à tout-le-monde, loin de là, ou qui est moins défavorable, pense-t-on, que tout changement.

Ceux qui veulent un changement obéissent à des tendances diverses.

Je me demande si celle que soutient M. le sénateur Jean Durand, de la Gironde, mérite d'être prise au sérieux ; si je comprends bien, M. Durand veut la liberté des plantations, des prix, etc... Je ne sais si quelqu'un a quelquefois demandé où s'arrêtait cette liberté et quels étaient, dans la pratique, les articles du Code, qui, échappant à cette vindicte, permettraient, tout de même, de continuer à faire le vin avec des raisins frais. Mais il est évident que la liberté de chacun, même si elle ne devient pas licence, conduit notre vignoble métropolitain actuel purement et simplement à sa perte. M. Durand a cependant des partisans.

J'ai déjà commenté rapidement les trois projets qui ont été rédigés en vue de réaliser les changements souhaitables.

Celui de M. F. Chevalier reçoit de très vives critiques, et reconnaissons qu'il les mérite, en aggravant la situation des producteurs de bons vins. Cependant, fidèle à une de ses résolutions de Montpellier, la F. A. V., au cours de la réunion du 29 mai de son Conseil d'administration, s'est déclarée favorable au principe de la création d'une Caisse autonome de la viticulture et a décidé de poursuivre les études nécessaires.

Le projet du Ministère de l'Agriculture est accueilli avec une froideur qui s'exprime plus ou moins directement. La F. A. V. le met « à l'étude » — c'est bientôt temps — ou reporte cette étude au Congrès de Royan, qui viendra après la Trinité. Ce projet du Ministre de l'Agriculture, considéré d'abord comme projet d'« avenir », ce qui n'est qu'en partie exact puisqu'il contient d'excellentes dispositions immédiatement applicables, est dit « à long terme » et devient enfin un projet « à très long terme ». C'est ainsi que le qualifierait la Commission des Boissons de l'Assemblée si l'on en croit un compte rendu.

La proposition de M. Sourbet, publiée ici récemment, tend à modifier certains articles du Code du Vin. Elle est approuvée par la F. A. V., qui demande sa discussion immédiate par l'Assemblée nationale.

Enfin, le parti S. F. I. O. n'a pas abandonné le projet de M. Gourdon, de création d'un centre régulateur du marché du vin, élément d'une plus vaste organisation des marchés ; il ne touche cependant pas aux causes de la surproduction permanente qui affectent notre viticulture.

Et je ne compte pas, faute d'en connaître une claire définition, cette « politique narbonnaise » dont on a parlé le 29 mai et à laquelle M. Guille a été prié de s'associer.

En résumé, les positions actuelles sont les suivantes :

1° Le Conseil d'administration de la F. A. V. a demandé le 29 mai « unanimement, avec la plus grande énergie, que, sans retard et avant le 15 juin, soient prises les décisions ci-après » :

a) Mise hors du circuit des 7.500.000 hectolitres de vins excédentaires par des dispositions analogues à celles qui ont fait l'objet du décret du 28 avril 1951 ;

b) Décision immédiate de distiller le quart de cet excédent ;

c) Fixation, dans le plus bref délai, du prix conditionnant la libération de la troisième tranche de récolte, qui devra comporter deux dixièmes, 5 hectolitres par hectare, avec un minimum de 100 hectolitres par exploitation ;

d) Libération des tranches ultérieures et du solde éventuel de la récolte 1951 conditionnée par un prix de déblocage ;

e) Non libération de la première tranche de la récolte prochaine avant le 1er octobre 1952 ;

f) Stricte application des dispositions du Statut viticole relatives à la qualité des vins livrés à la consommation.

2° Le Ministre de l'Agriculture a, le 30 mai, assuré les membres de la Commission des boissons de l'Assemblée qu'il susciterait un large débat de politique agricole (et non seulement viticole) après la clôture de l'emprunt et avant la séparation de l'Assemblée.

3° Le 31 mai, le Gouvernement aurait retenu le principe du déblocage d'une tranche selon des modalités qui seront déterminées par les ministères de l'Agriculture et de l'Economie nationale.

—•—

On ne sait donc pas encore de quoi seront faits l'avenir immédiat, le proche avenir et ce « très long terme », ce temps des calendes, si commode pour les démagogues. On ne peut que souhaiter que le Gouvernement gouverne et que les Associations viticoles, véritablement unies et pleinement persuadées de la nécessité de sauvegarder l'intérêt général en ramenant à leur juste mesure tous les intérêts particuliers, lui apportent le concours qui lui est indispensable.

J. Branas.

REMARQUES ET OBSERVATIONS

SUR LA

DÉGÉNÉRESCENCE INFECTIEUSE DE LA VIGNE [1]

Des appellations différentes (Court-noué, mosaïque, arricciamento, roncet, reisigkrankheit, etc...), ont été usitées pour désigner une maladie de la vigne qu'il est convenu de nommer *Dégénérescence infectieuse* (XXVI^me^ Session du Cmité de l'O.I.V. — Paris, 1947).

Mais, entre le nombre et la diversité des dénominations en usage parmi les vignerons et les chercheurs et l'unique désignation conventionnelle, il existe un contraste frappant : les premières, qui font souvent allusion à un ou plusieurs des caractères des plantes malades, ne peuvent être abandonnées ou confondues que s'il est prouvé qu'une même cause provoque les caractères qu'elles suggèrent. Or, cette preuve est difficile à produire parce que la connaissance de la maladie repose seulement sur une symptomatologie parfois incertaine.

Ainsi se trouve mise en relief l'importance des symptômes, plus particulièrement dès qu'il s'agit de décider si la maladie est provoquée par un seul agent ou par plusieurs ou bien lorsqu'il y a lieu de déterminer le mécanisme d'une aggravation sur place qu'il est difficile de nier.

*
**

I. — Signification pathologique des symptômes

Cette considération conduit à rechercher des critères sur lesquels on peut établir l'origine virosique d'un caractère nouvellement apparu sur un exemplaire.

Deux exemples montrent que cette recherche n'est pas exempte de difficultés.

1° *La laciniure des feuilles (mutation) et les troubles de la nervation (virose).*

Parmi les causes qui provoquent l'apparition de nouveaux caractères, se trouvent les mutations somatiques et, au nombre des mutations végétatives dont les effets pourraient être ainsi confondus avec ceux d'une virose figure la *laciniure des feuilles* qui est une mutation factorielle connue chez plusieurs cépages : *Chasselas Cioutat* (classique), *Carignan* (Saint-Georges 1943), *Alphonse Lavallée* (Gard 1949). La laciniure comporte des degrés qui doivent être appréciés sur des feuilles placées au même niveau sur des rameaux de même emplacement.

Les vignes lacinifoliées pourraient être supposées atteintes de dégénérescence infectieuse dont on a dit, avec une apparente exactitude,

(1) Communication présentée devant l'Académie italienne de la Vigne et du Vin, avril 1952, Taormina.

qu'elle exagérait la profondeur des sinus de la feuille. En réalité, *les troubles de la nervation* d'origine virosique qui sont à l'origine de ces déformations pathologiques ne font que diminuer le nombre des dents et celui des lobes.

L'examen d'une feuille adulte, saine ou malade, montre avec évidence qu'une dent du limbe termine toujours une nervure et que cette dent est d'autant plus petite que la nervure est d'ordre plus élevé : pas de nervure, pas de dent. Or, chez les plantes malades, des nervures sont le siège d'une inhibition de croissance ou d'une bipartition, dans lesquelles on peut voir un phénomène semblable à la fasciation des rameaux ; elles n'aboutissent plus au bord du limbe et des dents disparaissent avec les nervures.

Les progrès de cette singulière anomalie peuvent être suivis sur le *Rupestris du Lot* qui présente, à la base des rameaux plus souvent qu'ailleurs, des feuilles à trois, à deux ou même à une seule dent. Certaine déformation des feuilles du *Carignan*, observée depuis 1950, est peut-être le résultat du même mécanisme.

Fig. 1. — Chasselas Cioutat lacinifolié. (Cliché D. Boubals)

La possibilité d'une confusion entre la laciniure, mutation somatique, et la disparition des dents du limbe chez les vignes dégénérées ne résiste pas à des expériences simples ; l'une et l'autre se transmettent, certes, au cours de cette sorte de bourgeonnement provoqué, forme de la génération agame, qu'est le bouturage de la vigne, mais il est évident qu'à l'opposé de la dégénérescence (virose), la mutation ne saurait, en aucun cas, « passer » du sujet au greffon et vice-versa.

Ainsi, le « passage au greffage » se trouve-t-il prendre une valeur de critère dans la démonstration de l'existence de cette virose dont on sait que, jusqu'ici, elle n'a pas été transmise par voie mécanique (ou traumatique).

2° *La dissymétrie des feuilles.*

Considérée par les premiers auteurs (RAVAZ, PANTANELLI) comme un caractère pathologique, la dissymétriue foliaire a constamment été maintenue parmi les symptômes de la dégénérescence infectieuse.

Il existe *une dissymétrie par mosaïque* dans laquelle la plus petite moitié de la feuille porte précocement des nécroses plus ou moins étendues et plus ou moins graves qui vont parfois jusqu'à la perforation du limbe ; des boursouflures linéaires, une réduction de la taille des dents (dont le nombre n'est pas modifié) caractérisent, en outre, la mosaïque.

Il existe aussi *une dissymétrie par anomalie de la nervation,* qui résulte de l'apparition d'une ou de plusieurs des nervures surnuméraires ou de la division d'une ou de plusieurs des nervures primaires ou du développement excessif des nervures secondaires sur le côté ventral des nervures primaires latérales.

L'origine pathologique de ces deux aspects de la dissymétrie foliaire ne peut être mise en doute ; mais il y a lieu de se demander si à côté, ou en même temps, il n'existe pas *une dissymétrie organique* normale.

L. RAVAZ (1902) posait : « Toutes les feuilles sont asymétriques et irrégulièrement asymétriques selon, m'a-t-il semblé, que le prompt-bourgeon placé à leur aisselle s'est développé ou non » (1).

A. RODRIGUES (1941), en rappelant l'opinion de L. RAVAZ, précise (2) que la dissymétrie se produit avec comme sans développement du prompt-bourgeon.

Effectivement, la plus petite moitié de la feuille est située du côté des prompts-bourgeons, côté considéré par L. RAVAZ comme le *dos* du rameau, opposé au *ventre,* côté des yeux latents.

RODRIGUES attribue cette particularité à l'action de la lumière et il confirme son opinion en 1942 (3) : « L'influence de la lumière est responsable de la plus ou moins grande asymétrie qui est parfois extrême ».

Cette théorie se trouve appuyée sur la disposition des organes.

Le bourgeonnement peut être enfermé dans une jeune feuille repliée en gouttière dont la nervure médiane forme une arête qui prolonge le pétiole parallèlement au rameau. Si le rameau est courbé, le « dos » se trouve à l'extérieur de la courbure et, dans le cas où la direction de l'extrémité fait un angle droit avec le reste du rameau supposé vertical, l'arête de la feuille engainante est horizontale et une moitié du limbe, exposée vers le haut, reçoit directement la radiation solaire ; cette moitié est celle qui se trouve du côté du dos, du côté des prompts-bourgeons.

(1) L. RAVAZ. — Les vignes américaines. Montpellier, 1902 : 15.

(2) A. RODRIGUES. — Acêrca do valor taxonomico do numero de dentes da fôlha na separaçao dois hibridos do genere *Vitis L. Agronomica Lusitanica* : 1941, 3-4 : 325-340.

(3) A. RODRIGUES. — Sôbre o recorte e assimetriaria da fôlha da Videira. *Agronomica Lusitanica* : 1942, 4-2 : 137-153.

La dissymétrie est très marqué sur les feuilles de la base et ces feuilles, formées pendant une période de croissance lente, restent au

Fig. 2. — Laciniure (Barbera).

stade « feuille engainante » pendant un temps plus long que les feuilles du milieu du rameau, par exemple. Les différences d'irradiation se manifestent alors pendant un temps plus long...

Mais les feuilles formées à la fin de la croissance se développent aussi lentement et devraient être dissymétriques : ce n'est pas le cas, peut-être parce qu'elles s'étalent plus rapidement en dépit d'un lent développement.

La théorie de L. RAVAZ et celle de A. RODRIGUES s'accordent jusqu'ici assez bien, mais elles ne s'accordent plus du tout lorsque la jeune feuille étant engainante, le rameau reste vertical, ou que l'extrémité se dirige vers le bas ; elles ne s'accordent pas non plus lorsque les jeunes feuilles s'étalent très vite sans engainer le somment. Il est difficile, dans ces deux cas, d'admettre une différence dans l'irradiation des deux moitiés de la feuille.

Une relation entre l'irradiation des jeunes feuilles et la dissymétrie foliaire est donc difficile à confirmer ; mais il reste que la plus petite moitié des feuilles dissymétriques est, le plus souvent, située du côté des prompts-bourgeons : les exceptions sont généralement le fait d'une évidente mosaïque ; celle-ci paraît être plus fréquente et plus nuisible du côté des entre-cœurs.

A l'origine de cette dissymétrie foliaire que l'on doit encore appeler « normale » faute de lui trouver une cause pathologique évidente, il peut y avoir un mécanisme hormonal.

II. — Signification des résultats du greffage

Le greffage est, avec raison, considéré comme l'expérience, à la fois simple et décisive, par laquelle la présence de la dégénérescence infectieuse peut être constatée.

1° Lorsque l'essai donne *un résultat positif*, on ne peut cependant pas conclure avec certitude à l'existence d'une virose parce que d'autres maladies parasitaires passent aussi du greffon au sujet, et inversement. Ainsi se comporte la *maladie d'Oléron*, maladie bactérienne provoquée par *Erwinia Vitivora Bacc.* (du P.), transmissible d'un des éléments de la greffe à l'autre élément, sujet ou greffon, s'il appartient à un type non résistant.

Le passage au greffage de certains caractères n'est donc pas une preuve irréfutable de l'existence d'une virose. Peu de chances d'erreur surgissent cependant de ce fait, en raison, d'une part, de la connaissance répandue des maladies non virosiques capables d'un tel comportement et, d'autre part, de la facilité avec laquelle une étude microscopique sommaire permet de découvrir le parasite.

2° Lorsque l'essai donne *un résultat négatif*, on ne peut conclure à l'absence d'une virose sans avoir pris quelques précautions.

L'enroulement, montré par la *Marsanne* cultivée dans la collection ampélographique paraît identique à la *Rollerkrankheit* décrite par SCHEU, STELLWAAG, ZIMMERMANN. Il est porté tous les ans par toutes les plantes issues de boutures faites sur une souche malade et élevées dans le sable. Mais le passage de l'enroulement de la *Marsanne* au *Rupestris du Lot* non enroulé n'a pas pu être réalisé avec certitude par le greffage (ni autrement). C'est, peut-être, parce que l'enroulement

Fig. 3. — Mosaïque sur Rupestris du Lot.

Fig. 4. — Mosaïque sur Rupestris du Lot.

n'est pas une maladie transmissible. C'est, peut-être encore, parce que le *Rupestris du Lot ne peut pas* s'enrouler, qu'il joue le rôle d'un filtre sélectif et qu'il reste d'apparence saine tout en étant porteur de la cause.

De telles expériences doivent nécessairement porter sur le même cépage à l'état sain et dégénéré.

Quelques réserves, qui n'apparaissent pas toujours à un premier examen, doivent donc être faites sur la valeur des résultats des greffages. Les possibilités de transmission d'autres maladies infectieuses, le rôle sélectif que les cépages exercent sur chaque symptôme, sont les données essentielles du problème, ce qui n'exclut nullement qu'il en existe d'autres.

III. — Le problème de la pluralité des causes de la dégénérescence infectieuse

L'étude de la maladie a souffert, dans un passé qui n'est pas encore très éloigné, des efforts qui ont été faits pour démontrer qu'elle est une virose et pour écarter les nombreuses autres hypothèses, souvent peu valables, par lesquelles on prétendait expliquer les faits observer. Ces efforts, entrepris et poursuivis sans beaucoup de moyens, étaient indispensables à l'organisation de la lutte dont on sait qu'elle repose en partie sur la sélection sanitaire : le temps n'a donc pas été absolument perdu, mais bien des problèmes ne sont pas résolus.

1° *Apparentement des symptômes.*

La diversité des symptômes de la dégénérescence infectieuse est flagrante. Une grande différence sépare *la panachure* de *la fasciation des rameaux, des troubles de la nervation,* de *la mosaïque vraie,* de l'apparition des *nœuds doubles,* etc...

Chez chaque catégorie d'organes et chez chaque organe en fonction de l'âge, de l'état et du milieu, une maladie parasitaire peut, certes, provoquer l'apparition de caractères assez particuliers pour mériter souvent des dénominations distinctes, parfois assez différentes pour suggérer l'existence de maladies indépendantes *(Rot brun* et *Rot gris* dans le vocabulaire français relatif au *Mildiou,* par exemple).

Toutefois, la possibilité d'identifier la cause, d'établir et de contrôler son cycle évolutif, lève toute indétermination ; la compréhension de la formation des lésions et celle des différences dans leur aspect sont ainsi facilitées.

Pour le moment, cette possibilité n'existe pas pour la dégénérescence infectieuse. La symptomatologie permet seulement, à la rigueur, de former des catégories avec les caractères qui offrent quelque analogie.

1. — Troubles de la croissance : fasciation des rameaux, pédoncules, vrilles, pétioles ; bipartition des rameaux, des nervures ; nœuds doubles ou multiples ; dissymétrie foliaire par anomalie de la nervation.

2. — Panachure.

3. — Mosaïque vraie, lésions internes, mort des sommets, dissymétrie foliaire par mosaïque, perforation du limbe.

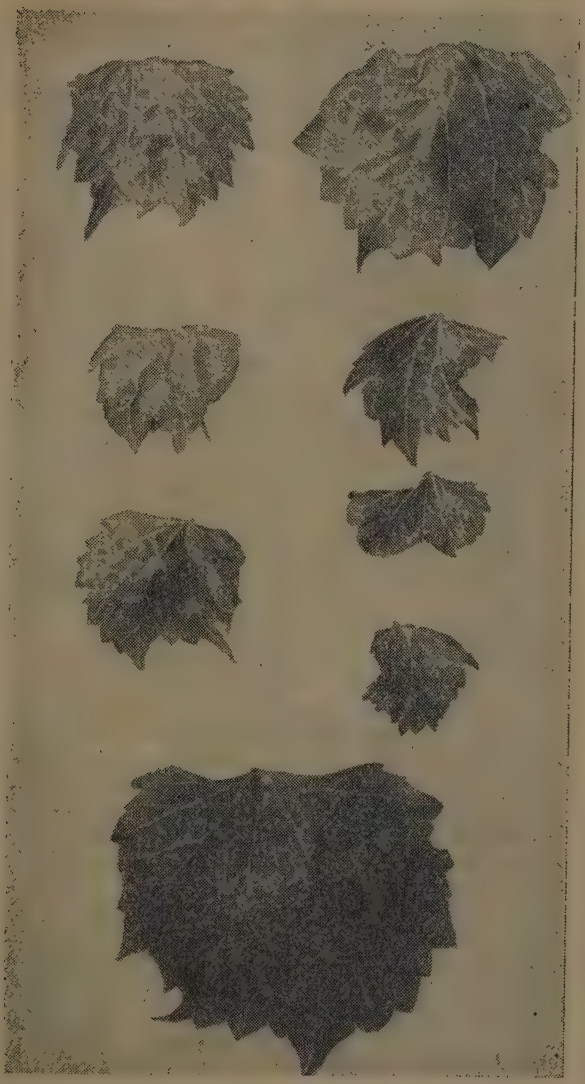

Fig. 5. — Dissymétrie par mosaïque
(Rupestris du Lot)

4. — Enroulement (?)
5. — Pyrrhose (?)

Un tel classement, dans lequel peuvent être séparés des caractères relevant peut-être de la même cause (1 et 3) ou réunis des caractères d'origine différente (3) ou négligés des caractères non encore observés, est artificiel, mais non absolument dépourvu de valeur. On ne peut, en effet, que se placer dans une des deux hypothèses suivantes :

1° *La maladie est provoquée par un seul virus.*

2° *Elle est provoquée par plusieurs virus.*

Des faits semblent s'opposer à la prise en considération de la première hypothèse, car certains caractères se comportent avec une indépendance que ne justifient pas l'âge de l'hôte, l'époque des observations et le milieu. C'est ainsi que *la panachure* n'a été observée, jusqu'ici, que sur des plantes qui portent déjà d'autres symptômes ; encore n'affecte-t-elle à peu près jamais la totalité des feuilles d'une plante. Mais, dans l'ensemble des vignobles métropolitains, alors que les troubles de la croissance sont présents à peu près partout, accompagnés de nanisme dans les cas graves, la panachure n'est pas généralisée et toutes les vignes dégénérées n'en montrent pas.

Il serait prématuré de tenter de dresser une carte de l'aire actuelle de la panachure dans les vignobles, bien que cette maladie semble affecter plus particulièrement certaines régions ou certains cépages. Toutefois, dans ces régions comme chez ces cépages, la proportion des souches panachées reste faible et les plantes dégénérées non panachées sont les plus nombreuses.

Une seule cause devrait donc, dans les mêmes conditions de milieu, de cépage et de développement des plantes, susciter, tantôt les caractères de la dégénérescence infectieuse associés à la panachure, tantôt ces mêmes caractères sans panachure. C'est difficilement admissible.

On serait porté à séparer ces deux catégories de symptômes ; mais il faudrait prouver l'existence de plantes panachées dépourvues d'autres caractères pathologiques : or, jusqu'ici, l'indépendance de ces derniers et de la panachure n'est pas complète, comme en témoignent leurs progrès simultanés dans le vignoble. Que la panachure et les autres caractères s'étendent en même temps ou, mieux encore, que la panachure « suive » l'apparition des autres symptômes, ne s'oppose pas formellement à l'hypothèse de l'existence de deux virus qui pourraient être transmis de la même manière par les mêmes vecteurs. Mais cette unité dans le mode de transmission reste la condition nécessaire du crédit qui peut être donné à cette hypothèse de la pluralité des viroses.

2° *Notion d'aggravation.*

D'un autre côté, les premières études de la maladie ont mis en relief chez les plantes malades, des différences qui ont été considérées comme le résultat d'une aggravation de la maladie.

L'aggravation dans le champ (extension des taches, nanification progressive des individus initialement atteints) doit être distinguée de

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital

Les Pressoirs Hydrauliques

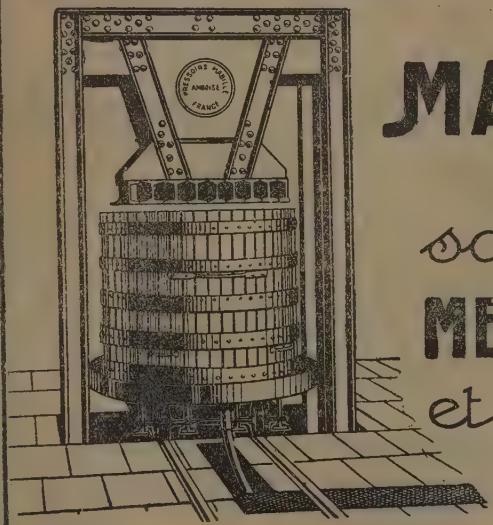

MABILLE

sont les

MEILLEURS

et leurs

pompes de compression automatiques

"HYDRÉLASTIC"

Brev. S.G.D.G

SIMPLES ou DOUBLES

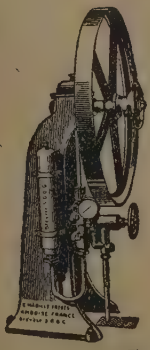

RÉALISENT LA PERFECTION

Pressoirs Mabille Amboise

FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS N° 195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

N° 843

Jumelez SOUFRAGES et SULFATAGES avec

SULTOX

"SOUFRE DISPERSÉ par fusion" (50 pour cent de soufre métallique)

(à l'état libre adsorbé dans la kaolinite)

ÉCONOMIE, COMMODITÉ, EFFICACITÉ INCOMPARABLES

« LES EVENEMENTS IMPOSENT L'ECONOMIE DU SOUFRE »

UN SEUL TOMBEREAU A VENDANGES "BACCHUS"

des milliers en service

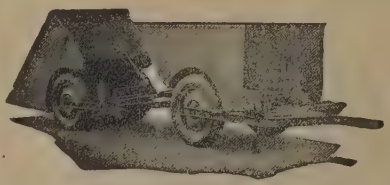

Une référence entre des centaines :

M. E. GUIONNET. Domaine de Hauteneuve, LIGNERE-SONNEVILLE (Charentes) a commandé 2 "BACCHUS" de 1.000 litres en 1939, en a commandé 2 identiques en 1951. — Faites comme lui commandez **dès aujourd'hui** votre "BACCHUS".

PIERRE MONESTIER, CONSTRUCTEUR,
— CASTELNAUDARY (Aude) —

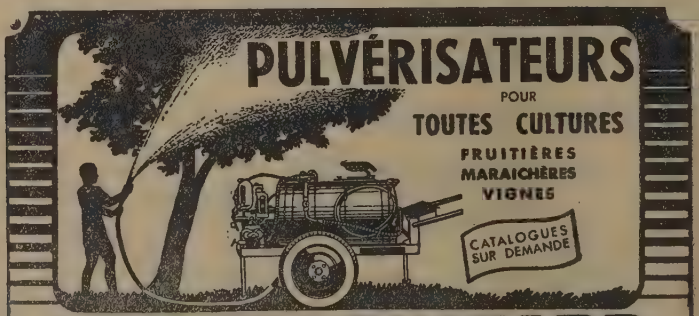

PORCS vifs 2.000 frs pièce, 5 pour 12.000 fco port emb. vendu crédit. Echantillon farines vitamines gratis.
VAL TOURY (E.-&-L.)

Faites des ÉCONOMIES

Montez sur votre **charrue**, de n'importe quelle marque, des porte-socs à carrelets « **MONESTIER** ». 30 ans de succès, 30.000 en service.

Nous pouvons transformer à carrelet TOUTES LES CHARRUES, depuis la vigneronne, jusqu'à la défonceuse de n'importe quelle marque et disposition, par exemple : Charrues balances FOWLER.

Ecrivez-nous, nous vous fixerons par courrier.

P. MONESTIER, Castelnaudary (Aude)

ARCURE-LEPAGE

ANGERS (M.-et-L.)

PÉPINIÈRES LEPAGE

Tél. 40-27

ROSIERS.

NOYERS greffés,

ARBRES FRUITIERS

Toutes formes — Toutes variétés

VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

Haie fruitière équilibrée

Catalogue sur demande

ARBOREX 1488

POUR

vigne

ET

arbres fruitiers

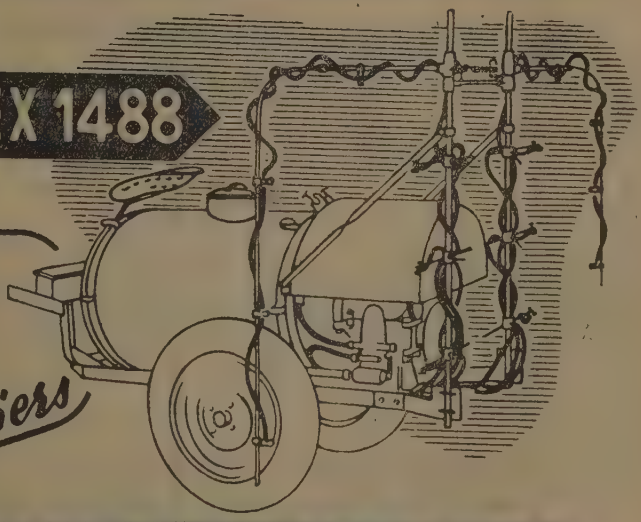

VERMOREL

VILLEFRANCHE - RHONE

L'A POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

DU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

44, AVENUE DE FRIEDLAND - PARIS (8e)

PÉPINIÈRES VITICOLES

ÉTS Cl. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

BURGY près MACON Saône-et-Loire)

(Un demi-siècle d'existence)

OFFRENT AVEC TOUTES GARANTIES

Toutes variétés de Viniféras de cuve et de table

Les meilleurs Numéros d'Hybrides directs et greffés

Racinés Porte-greffes et Boutures Pépinières

Bois de greffage (provenance Vaucluse, non irrigués)

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS (Renseignements gratuits)

SOUSCRIPTION pour livraison Automne 1952-Printemps 1953

Nous acceptons de livrer avec les greffons fournis par les souscripteurs, des plants de tout 1er choix sur les porte-greffes qu'ils auront choisis : Rip. x Gloire, 101-14, 3309, Rup. du Lot, 1202, 93-5, R. 99, 420-A, 161-49, Téléki 5 BB, 41-B.

Nous consulter à ce sujet. — Conditions spéciales.

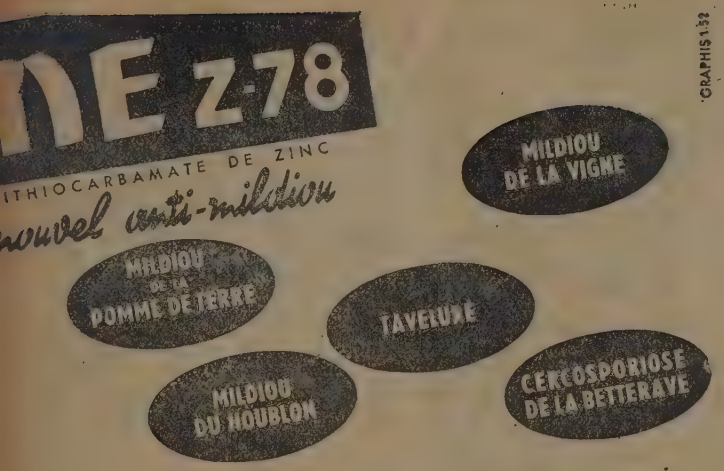

DISTRIBUÉ PAR :

AMAC (TUPIC) 24, AVENUE DE L'OPERA - PARIS-1er
LE FLY-TOX - 22, RUE DE MARIGNAN - PARIS 8e
SOCIÉTÉ COMMERCIALE LAMBERT RIVIÈRE - 16, RUE DE MIROMESNIL - PARIS-8e
LA QUINOLÉINE - 43, RUE DE LIÈGE - PARIS-8e

SOUFRE TRITURE VENTILE

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V — PARIS (8e)

Sulfate de cuivre anglais!

4 MARQUES

MACKECHNIE
MERSEY
MAPLE
BRISTOL

Garanti 98-100 o/o de pureté
correspondant à 25 o/o minim. de cuivre mét.
conforme à la Norme Française N° U 43-005

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE
3, RUE SCRIBE - PARIS - 9e

AGENCE GÉNÉRALE EN FRANCE
DE LA
BRITISH SULPHATE OF COPPER
ASSOCIATION LIMITED LONDRES

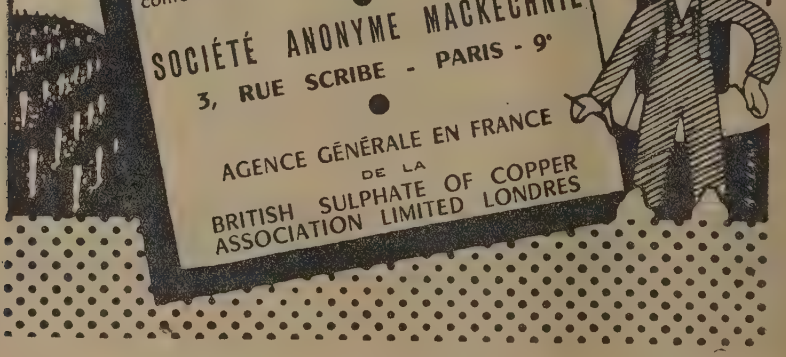

AGENTS POUR LE MIDI DE LA FRANCE :

Etablissements Henri PUGI

5, Allées Paul-Riquet, 5 -:- BÉZIERS

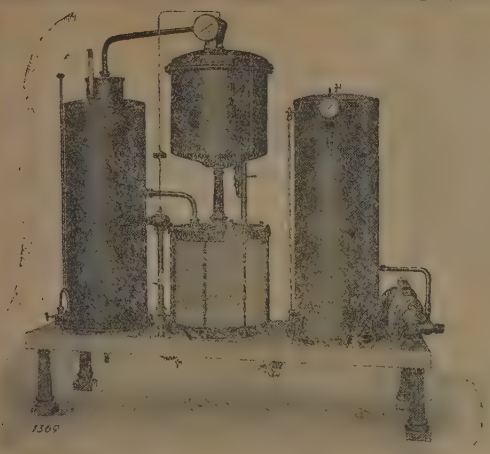

LA QUALITÉ

invariable de vos vins par les Pasteurisateurs de

G. PEPIN Fils Aîné

110, Rue Notre-Dame, 110

BORDEAUX - Tél. 77-37

PARIS - 41, r. de Bercy, T. Bor 78-40

Pasteurisateur PEPIN

Contre les VERS de la GRAPPE à toutes les générations

Gesarol

récoltes saines rendements plus élevés.

52

PORCS vifs, 15 kgs. 3.000 frs pièce. 4 p. 12 000 frs fco portemb. vendu à crédit. Ech. farine VITA gratis RACIA, BRIVE.

PORCS vifs 25 kgs 5.000 frs pièce 5 pour revendre 16.000 franco Vente à crédit. Ecr. CHAPELLE, Montluçon.

Dosez l'Alcool des Vins

avec les

Alambics Dujardin-Salleron

utilisant MÉTHODE OFFICIELLE LÉGALE

3, rue Payenne PARIS (III[e])

PROTEGEZ VOS VIGNES
contre EUDEMIS . COCHYLIS . ALTISES . PYRALES
VERS BLANCS . VERS FIL-DE-FER . CHENILLES ETC
AVEC LES PRODUITS
SOPRA
DIDICIDE . SOPROCIDE . SOPRA 605
FILIALE SOLVAY et ant Protection
Agents exclusifs
C^IE BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES
Agence du Sud-Est
4 RUE VIALA, AVIGNON

Ne perdez plus de Volailles
Ne perdez plus de Lapins
FAITES NOUS CONFIANCE
Nous vous proposons des méthodes modernes, préventives et curatives, basées sur un quart de siècle d'expérience, utilisées avec succès par des milliers d'éleveurs satisfaits.
Demandez-nous aujourd'hui même la nouvelle brochure F.J. 58 de 24 pages illustrées « Au service de l'Aviculture » sans engagement et sans frais pour vous.
LABORATOIRES LISSOT, Pacy-sur-Eure (Eure) - Tél. 24
Nos produits sont en vente :
Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER
Dans les meilleures pharmacies, et, à défaut, au Laboratoire qui expédie en toutes quantités par retour du courrier.

Viticulteurs ! Négociants en vins !
Tout ce qui concerne la Vigne et le Vin se trouve à votre disposition à
"TOUT POUR LA CAVE"
Fournitures pour chais et distillerie
Matériel viticole - Matériel d'arrosage
F. DUVERNAY, 2, rue Sigorgne
Allo : 11-92 Macon (S.-et-L.)

LA MARQUE
CUPRA
DE QUALITÉ
Au service de l'Agriculture et de la Viticulture
SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES DE CUIVRE
NICOTINE
"LA GAULOISE", Société de l'Industrie Chimique
Administration et Vente 32, rue Thomassin, LYON TÉL. : GAL. 55-01
Usine LE PONTET (Vaucluse) TÉL. : AVIGNON 15-46

TONOL
DÉPIQUE DÉROUGIT,
DÉSINFECTE LES FUTS
S.A.F.A.C. 177, rue de Courcelles
Distribué par S.O.C.P.E.
6, rue Saulnier - PARIS (9e)

l'aggravation sur un de ces individus. On ne considère ici que ce dernier cas.

L'idée de « gravité » de la maladie est née de la comparaison de deux plantes semblables, mais inégalement affectées bien que placées exactement dans les mêmes conditions de milieu : on ne pouvait que constater chez la plante la plus faible, la plus nanifiée et la plus déformée, un état sanitaire plus mauvais.

Un exemple peut aider à comprendre le côté simpliste d'une telle conception.

L'oïdium, par exemple, ne tue pas les vignes sensibles au cours d'un seul cycle végétatif ; les souches, affaiblies, portent des rameaux plus

Fig. 6. — Rupestris du Lot (dégénéré). (Cliché D. Boubals)

courts et des feuilles plus petites ; après un second cycle, les rameaux sont encore plus courts et la plante encore plus faible. La « gravité » de la maladie, dans ce cas, est la conséquence de la présence du parasite ; le parasite et l'hôte ne sont pas modifiés : transporté sur un hôte sain, le parasite ne se comporte pas d'une manière plus agressive ; débarrassé du parasite par un traitement, l'hôte reprend un état normal.

Les vignes dégénérées, elles, ne peuvent être débarrassées de la cause de la maladie ; leur état apparent et les différences constatées entre elles, peuvent tenir :

1° à cette cause et aux modifications qui la touchent ;
2° à la plante et à ses modifications propres ;
3° à l'action de la cause sur la plante ;
4° à l'action de la plante sur la cause ;
5° aux effets d'autres parasites, maladies ou accidents.

L'observation du résultat du bouturage des plantes malades et de celui du greffage conduit, en général, à une plus juste compréhension du phénomène. Le greffage permet de négliger les caractères non transmissibles ; le bouturage de plusieurs souches inégalement affectées

écarte les causes d'affaiblissement qui tiennent à la plante et non à la maladie.

Si l'on observe, entre les lots de boutures de diverses provenances, établis dans une pépinière non infectée, des différences sanitaires, il

Fig. 7. — Troubles de la nervation
En haut : feuille saine. En bas : feuilles dégénérées. — Rupestris du Lot.

est clair que ces différences sont le fait de la maladie et d'elle seule. La notion de « clone sanitaire » est justifiée.

Sensibles dans la précocité du débourrement et dans le degré de nanisme, les différences constatées portent aussi sur les caractères des plantes :

a) par l'apparition de caractères nouveaux ;

b) par une plus grande intensité du même caractère : découpures des feuilles, mosaïque, nanisme, par exemple.

3° *Mécanisme de l'aggravation.*

L'état sanitaire des vignes se modifie par un des procédés suivants :

1° Plantation dans un sol contaminé préalablement par une vigne malade arrachée.

2° Assemblage, par la greffe, avec un greffon ou avec un sujet malade.

3° En place, sur un exemplaire donné.

Fig. 8. — *Carignan* (dégénéré). (Cliché D. Boubals)

Ces modifications peuvent être attribuées hypothétiquement :

1. à une augmentation « quantitative » du virus (et c'est la première explication qui nous était autrefois apparue).
2. à l'intervention de races nouvelles du même virus ;
3. à l'intervention d'un ou de plusieurs autres virus.

Une vigne (Aramon/Rupestris du Lot) dégénérée est arrachée en 1949 ; la terre reçoit un défoncement après l'arrachage ; la replantation a lieu en 1950, après un second labour profond, avec des plants racinés de Rupestris du Lot ; les caractères de la dégénérescence n'apparaissent que sur de rares exemplaires (panachure) au cours du premier cycle végétatif. Par contre, en 1951, la panachure, les troubles de la nervation et une forte mosaïque nécrotique apparaissent sur la plupart des souches.

En outre, des plantes, en nombre assez élevé, montrent une mort du sommet des rameaux qui affecte la feuille engainante et le sommet lui-même ; cette nécrose généralisée s'accompagne de lésions internes dans la partie du rameau située au-dessous. Il y a arrêt de la croissance et départ d'entre-cœurs. Le phénomène s'étale peu dans le temps sur le même exemplaire et il affecte tous les rameaux au même moment. Il n'était pas visible dans la vigne précédente (Aramon/Rupestris du Lot).

Une foule de problèmes sont alors posés auxquels il n'est pas possible de donner encore une solution satisfaisante. Quelques explications peuvent être recherchées.

a) *Symptômes « chroniques » et symptômes « aigus » ou « de choc ».* Les exemplaires jeunes établis en sol infecté ont été contaminés en cours de croissance et les premières manifestations de la virose se sont produites d'une manière aiguë et soudaine sur des organes déjà développés. Sur les souches de la vigne précédente, la maladie avait un état chronique.

Mais la « mort des sommets » a continué à se manifester sur deux exemplaires transportés en serre chauffée au cours de l'hiver 1951-1952 : elle a été, toutefois, moins généralisée et moins grave.

b) *Rôle sélectif de l'hôte.* Il est possible que le complexe de virus (ou de races du même virus) interférent dans l'hôte primitif (Aramon greffé sur Rupestris du Lot) subisse de la part de celui-ci une action sélective différente de celle qui s'exerce dans le nouvel hôte (Rupestris du Lot).

Le greffage de l'Aramon sur les jeunes plants de Rupestris du Lot peut préciser ce point.

c) *Rôle des jeunes plants.* La présence de plantes très affectées peut être le résultat de l'interférence des virus (ou des races de virus) qui existaient dans le sol (ou dans les vecteurs présents dans le sol) avec les virus (ou les races de virus) éventuellement portés par les jeunes plants : on n'a, pour le moment, aucun moyen de confirmer cette hypothèse dont la justification aurait dû être recherchée dans le greffage du matériel de l'ancienne plantation avec les nouveaux plants.

d) *Apparition, par mutation, de races plus virulentes.* Des mutations peuvent s'être produites entre le temps de l'arrachage et celui de la replantation. Pendant ce temps, le virus ne peut se conserver que dans les racines abandonnées dans le sol par la vigne arrachée, racines qui continuent à vivre et même à croître grâce à leurs réserves propres.

Ces conditions de vie des racines séparées du feuillage sont bien des conditions *inhabituelles,* favorables aux mutations. Ce caractère inhabituel des conditions de vie vaut également pour les phylloxeras radicicoles auxquels on continue à attribuer le rôle de vecteurs de la maladie.

Les races les plus virulentes se manifestant seules, on expliquerait ainsi « l'aggravation » observable sur chaque individu. Cette aggravation peut, comme c'est ici le cas, apparaître, par la comparaison des individus de deux plantations successives, mais elle peut aussi survenir

chez un individu demeurant en place sur lequel se répètent les conditions favorables à la formation, par mutation, de races plus virulentes.

Dans cet ordre d'idées, il a été remarqué que *les labours* provoquent une aggravation de la maladie et que leur rôle est d'autant plus évident qu'ils détruisent plus de racines soit parce qu'ils sont donnés plus profondément, soit parce que l'humidité du sol, en imposant aux racines un emplacement plus superficiel, les rend plus accessibles aux instruments. Ici, encore, se retrouvent pour les extrémités des racines *coupées* par le labour, des conditions qui, semblables à celles que rencontrent les racines abandonnées dans le sol par les souches arrachées, ont bien un caractère inhabituel.

Fig. 9. — Mosaïque sur Rupestris du Lot.

On a cru constater aussi, dans les jeunes vignes, une gravité de la dégénérescence variable avec le porte-greffe de la vigne récemment arrachée qu'elles remplaçaient. *Le Jacquez, l'Aramon-Rupestris Ganzin n° 9 ou 1 ou 2, 1202 C., 93-5 C.*, aggraveraient la dégénérescence dans la vigne qui les remplace. N'est-ce pas parce que ces *porte-greffes peu résistants au phylloxera* voient leurs racines attaquées, que des extrémités radiculaires sont séparées du feuillage, comme après un labour, et que sont ainsi reproduites les conditions d'apparition par mutation de races plus virulentes ?

On peut trouver d'autres exemples ; l'intérêt de cette façon de voir la gravité progresser par bonds, réside dans l'explication qu'elle donne

de l'aggravation de la maladie sur un individu qui reste en place dans le vignoble : cette explication est plus satisfaisante que celle qui a fait considérer cette aggravation comme le résultat d'une accumulation *continue* de virus dans les plantes malades. Elles ne s'excluent d'ailleurs pas mutuellement.

Il y a enfin à considérer la possibilité infinie de création de races nouvelles de virus, à retenir la dominance des races les plus virulentes, et à envisager la découverte de symptômes encore inédits ; il n'y aurait là rien de redoutable si l'on n'était conduit à penser que ces races plus virulentes provoqueront le nanisme dans un délai plus court et accroîtront ainsi l'étendue, l'intensité et la rapidité des dommages.

*
**

En conclusion de ce qui précède, il doit être répété combien il semble important pour la viticulture des pays envahis par le phylloxera de développer encore les études relatives aux viroses de la vigne.

Les inquiétudes que l'on a manifestées dans le passé ne sont pas dissipées, car les solutions qui sont offertes aux praticiens (sélection sanitaire et très long repos du sol des vignobles) risquent d'être dépassées par l'évolution de la maladie elle-même.

J. Branas,
Ecole nationale d'Agriculture
et Centre de Recherches agronomiques
de l'I. N. R. A., Montpellier.

SUR UNE CAISSE AUTONOME DE LA VITICULTURE

(CONTRE-PROJET)

PREMIERE PARTIE

Après les explications fournies au Conseil d'Administration de la Fédération des Associations Viticoles le 25 avril 1952, il est donc acquis que le projet de M. Chevalier ne doit pas être considéré isolément, mais comme un élément s'intégrant dans le plan d'avenir de la Viticulture basé sur les principes votés par le Congrès de Montpellier.

Il en résulte que ledit projet intervient donc uniquement pour remplacer tous les textes du Statut Viticole organisant la distillation obligatoire et le financement du Comité national de Propagande.

Une première remarque s'impose. Il n'est nullement en harmonie avec la motion de Montpellier préconisant un ordre de priorité dans les vins allant à la distillation. Nous ne voyons aucune raison pour demander à l'ensemble de la viticulture de financer la distillation des vins provenant des cépages interdits ou qui seront interdits ou celle de vins qui déshonorent la production nationale. Leurs auteurs n'ont qu'à arracher leurs mauvais cépages, et les vins de l'espèce doivent être exclus du système.

Une deuxième remarque est aussi à noter. Avec la progression de l'assainissement du vignoble, la distillation obligatoire aura de moins en moins d'importance quantitative pour ne plus jouer, au bout d'une dizaine d'années, qu'un rôle exceptionnel en cas de récolte vraiment pléthorique.

Ceci implique :

1° Que les ressources préconisées ne doivent pas avoir un caractère fixe et permanent, ce qui serait extrêmement dangereux. Elles doivent être établies par campagne suivant les besoins de ladite campagne, car il n'y a aucune raison après la constitution d'une réserve financière de sécurité, d'imposer en permanence à la Viticulture une charge très lourde pour gonfler indéfiniment des disponibilités sans emploi pratique.

2° Qu'il y a lieu de prévoir à l'avance l'utilisation du solde des disponibilités en cas de cessation définitive de la distillation obligatoire pour éviter que l'Etat ne s'en empare. Certes le projet de M. Chevalier prévoit une vaste dotation du Comité de Propagande, le remboursement du traitement des agents de contrôle, des primes au Commerce d'Exportation et des primes pour arrachage de vignes. Nous dirons ultérieurement ce que nous en pensons. Mais il n'en reste pas moins que près de 13 milliards annuels resteraient inemployés et exposés à la convoitise et au gaspillage.

Ceci dit, il importe de rappeler l'essentiel des textes du Statut viticole dont l'application est simplement suspendue et dont la proposition de M. Chevalier, sans le dire, postule l'abrogation. La comparaison des anciennes et nouvelles dispositions est donc nécessaire pour apprécier la voie dans laquelle on demande aux Associations viticoles de s'engager.

*
**

L'article 75 du Code du Vin prévoit que la distillation imposée aux viticulteurs en cas de surproduction est progressive en fonction de :

l'importance des récoltes individuelles ;

le rendement à l'hectare ;

l'augmentation de la superficie des vignes par rapport à 1928.

L'article 76 établit d'abord, en principe, l'exonération d'un certain volume de récolte suivant l'importance des disponibilités. Nous disons « en principe » parce qu'il prévoit que le point de départ des prestations peut être abaissé par voie de décret. Il ne s'agit donc pas de chiffres intangibles.

Il prévoit également que :

Les prix des alcools peuvent être dégressifs ;

L'incidence des prestations peut atteindre le tiers de la récolte chez tous les assujettis ;

Elle peut atteindre la moitié de la récolte ;

a) sans condition de rendement pour les producteurs de plus de 5.000 hectolitres ;

b) dans tous les cas pour les producteurs ayant obtenu des rendements supérieurs à 120 hectolitres à l'hectare.

L'article 60 établit en faveur du Comité de Propagande une redevance progressive (5 fr. à 100 fr. par hecto) sur les rendements supérieurs à 100 hectolitres à l'hectare, majorée d'une augmentation de 5 fr. entre 81 et 100 hectos de rendement pour les exploitations de plus de 2.000 hectos et entre 51 et 80 pour celles de plus de 25.000 hectolitres.

L'article 325 attribue au Comité de Propagande les redevances ci-dessus ainsi que le montant des amendes instituées par les articles 125 et 201 en cas d'infraction.

Cet ensemble de dispositions, à l'époque où il a été établi, instituait un arbitrage.

1° Social entre la grande, la moyenne et la petite propriété.

2° Régional entre la France métropolitaine et la France algérienne.

3° Compensatoire entre les grands et les faibles rendements.

Il avait été accepté par tout le monde et a fonctionné normalement tant qu'a duré l'existence de son auteur qui en défendrait sûrement les principes s'il était encore de ce monde.

Le législateur avait ainsi marqué sa volonté :

1° D'exonérer l'artisanat viticole.

2° De majorer les charges sur les exploitations industrialisées où le prix de revient est moindre (voir article du Monde) et celles des Sociétés spéculatrices.

3° De faire participer plus largement à l'assainissement du marché et à la Propagande les rendements excessifs à l'hectare, car ils ont une part dans l'encombrement du marché proportionnelle à leur élévation alors que les faibles rendements n'en ont aucune.

4° De sanctionner ceux qui, depuis 1928, avaient planté inconsidérément devant une surproduction prévisible et en dépit des avertissements donnés, sans se préoccuper de nouveaux débouchés, donc directement responsables d'une situation dont pâtissait toute la Viticulture nationale.

Cet arbitrage, ce régime de compensation du reste insuffisant en ce qui concerne le rendement, en dépit de sa logique et de son équité, le projet de M. Chevalier, sans le signaler, le détruit totalement pour y substituer une iniquité sans précédent. Nous allons le démontrer.

(à suivre) *Président* LE ROY.

QUESTIONS DIVERSES

La cueillette des noix

Echelle ou... tracteur !

Dans le Sud des Etats-Unis, on cultive en grand le noyer carya ou pécanier.

On le récolte au moyen d'échelles étroites (0 m. 45) tenues presque verticales, mais accrochées, non comme les échelles de pompiers, mais par le prolongement d'un montant recourbé dans le plan de l'échelle, de sorte qu'il s'accroche à une grosse branche.

Le prolongement du montant sert aussi à se tenir quand les pieds arrivent presque en haut de l'échelle.

Les échelles les plus longues sont montées sur deux roues qui quittent terre quand on dresse l'échelle.

*
**

On peut se passer d'échelle ou presque en gaulant les noix ou en secouant les branches.

Pour le secouage, on les accroche successivement au bout d'une corde aboutissant à une bielle sur la prise de force d'un tracteur. Ce dernier est transporté entre les arbres au point le plus facile et freiné avant le secouage.

Préalablement on a disposé sous l'arbre une bâche munie de lattes rayonnant à partir de la base du tronc.

Quand les noix sont tombées, on place des caisse basses autour du pied de l'arbre et sous les extrémités des lattes.

On soulève les bouts externes ce qui fait glisser les fruits dans les caisses.

Nous avons vu pareil dispositif en Bretagne pour la récolte des pommes à cidres lesquelles craignent peu les talures.

Pierre LARUE,
ingénieur agronome.

Nécessité de l'utilisation des engrais

Pour déterminer les besoins des plantes, les agronomes ont eu recours à l'analyse chimique et à l'expérimentation. On a déterminé ainsi les éléments fertilisants qui étaient indispensables aux cultures et on a vérifié par la pratique agricole l'action de ces éléments fertilisants.

Cette action, qui montre la nécessité d'utiliser les engrais, semble due aux raisons suivantes :

a) L'équilibre alimentaire du sol nécessite l'enfouissement d'engrais. Les sols insuffisamment riches devront recevoir les engrais complémentaires pour équilibrer correctement les quantités d'aliments mises à la disposition des plantes ;

b) Les sols de mauvaise constitution laissent échapper leurs richesses minérales. L'étude du sol a montré que le pouvoir absorbant ne se manifestait vraiment que dans certaines conditions (présence de chaux et d'humus) ; donc, les sols qui manquent de chaux et d'humus ne retiennent pas les éléments fertilisants, entraînés par l'eau des pluies. Il sera donc utile de répandre sur ces terres des engrais au moment où les plantes qui y sont cultivées peuvent les absorber ; ou, mieux, de « guérir » ces sols par l'enfouissement d'amendements calcaires et humiques, en complétant cette opération par l'épandage d'engrais destinés à reconstituer leur richesse minérale ;

c) Les récoltes commercialisées sont à l'origine de pertes d'éléments fertilisants qu'il faut compenser. L'analyse des plantes a montré que les feuilles, les tiges, les grains, les fruits renferment de l'azote, de

l'acide phosphorique, de la potasse, etc... Lorsqu'un agriculteur vend du blé, de la paille, du foin, des pommes de terre, des betteraves, ou du bétail, il vend des éléments fertilisants qui ont été prélevés sur son domaine par les plantes cultivées ou par les animaux. Si l'agriculteur désire maintenir la fertilité de sa terre, il devra rendre à celle-ci les éléments fertilisants qu'il lui a enlevés sous forme de grains, de tubercules ou de viande ; d'où l'obligation d'employer les engrais.

(Extrait du fascicule n° 2 du *Nouveau Larousse Agricole,* qui paraît actuellement).

—•—

Les travaux agricoles et viticoles en juin

Entre le 1er et le 30, les jours augmentent de 12 minutes.
P. L. le 8 ; D. Q. le 14 ; N. L. le 22 ; 1er Q. le 30.

AGRICULTURE. — Midi : couper et rentrer céréales. Terminer vers à soie. Tailler mûrier.

Centre : fauchaison et fenaison. Récolter colza et navette d'hiver. Réparer granges, greniers, fenils. Transplanter betteraves, rutabagas, choux fourragers. Biner betteraves et carottes et démarier. Traiter les pommes de terre aux sels de cuivre. Buttage. Continuer à semer : sarrasin, maïs, fourrage, mona de Hongrie, alpiste. Continuer de nourrir animaux avec fourrages verts. Sevrer les poulains nés en mars et les agneaux nés en février. Tondre les bêtes à laine. L'eau du lavage à dos, riche en potasse, sera répandue sur prairies. Lâcher les jeunes volailles, friandes d'insectes, dans les fourrés et les plantations envahies par les chenilles.

VITICULTURE. — Sulfater au fur et à mesure de la croissance des rameaux et selon le développement du mildiou, signalé par les Stations d'avertissements. — Soufrer pendant la floraison (deuxième traitement sur les cépages de sensibilité moyenne à l'oïdium). — Relever, palisser et rogner s'il y a lieu. — Contre la coulure, le rognage doit être fait immédiatement après la floraison. — Labourer en disposant le sol à plat (sauf cas particuliers). — Ne pas labourer sur la fleur. — Vers la fin du mois, débutter, sevrer, rebutter et palisser les greffes sur place faites en août-septembre dernier. — Commencer le même travail sur les plus avancées des greffes de printemps.

AU CELLIER. — Prendre toutes les précautions pour éviter l'élévation de température dans la cave. Inspecter avec soin les fûts. Ouiller. On arrêtera la fermentation de certains fûts en les recouvrant de paille humide, en méchant le vin sur bonde ou en le soutirant dans des fûts fortement méchés. Passer en revue futaille vide et mécher de nouveau celle qui en aurait besoin.

HORTICULTURE. — Ebourgeonner, pincer les arbres fruitiers ; greffer en approche. Ensacher les fruits. Eclaircir les fruits. Traiter les maladies. Sarcler. Arroser. Semer : radis, pois, haricots, choux, carottes, chicorée. Planter : choux, salades, poireaux, tomates, aubergines, piments. Tailler les melons, céleri.

APICULTURE. — Récolte. Surveiller les ruches et ne pas leur laisser manquer de place. Retirer les rayons operculés qui doivent être consommés tels. Extraire et rendre les rayons aux abeilles. Dès le 15, faire des essaims artificiels si l'on veut augmenter son rucher. Ne pas mettre deux reines dans la même ruche.

BÉTAIL. — Tondre les moutons. Sevrer les agneaux et poulains nés en février.

—•—

Ecole d'Agriculture et d'Horticulture d'Hyères. — ***Admission pour la Rentrée d'octobre 1952.*** — Les demandes d'inscription des candidats

à l'examen d'entrée à l'Ecole d'Agriculture et d'Horticulture d'Hyères peuvent être envoyées dès à présent au Directeur qui avisera les familles de la date du concours.

L'Ecole admet des internes, des demi-pensionnaires et des externes.

Des bourses peuvent être attribuées aux élèves nécessiteux et aux Pupilles de la Nation.

BULLETIN COMMERCIAL

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (24), 8°5 à 9°, 265 à 280 ; 9 à 10°, 275 à 330 ; 10 à 11°5, 300 à 320 ; Lézignan-Corbières (29), 9 à 10°, 280 à 295 ; Corbières-Minervois, 10 à 12°, 300 à 315. — Narbonne (29), 9 à 10°, 280 à 295 ; Corbières-Minervois 10 à 12°, 300 à 315 ; 10° C.S. insuffisance d'affaires, pas de cote.

Bouches-du-Rhône. — Marseille (28), 8°5 à 9°, pas de cote ; 9 à 10°, 275 à 305 ; 10 à 11° et plus 290 à 315 ; Rosés 10 à 11°, 310 ; Blancs 9 à 10°, 280.

Gard. — Nîmes (26), 8°5 à 10°, 280 à 320 ; 10 à 11°, 300 à 325 ; 11 à 12°, 320 à 340 ; 10°, 305.

Gironde. — Bordeaux (29), V.C.C. le degré tonneau 11°, 2.700 ; 12°, 3.000.

Hérault. — Béziers (30), 8°5, 280 ; 9°, 280 à 295 ; 10°, 290 à 310 ; 10° C.S., 302 ; Rosés et Blancs insuffisance d'affaires, pas de cote. — Montpellier (3), 9 à 9°5, 280 à 295 ; 10°, 290 à 300 ; 10 à 11°, 300 à 310. — Sète (28), Vins de pays 9 à 9°5, 280 à 285 ; 10°, 290 à 300 ; 10 à 11°, 300 à 310 ; Vins d'Algérie : Alger 11 à 12°5, 385 à 390 ; Oran 12 à 12°9, 390 à 400 ; 13 à 13°9, 400 à 420 ; 14° et plus, 430 et plus ; Vins de Tunisie pas d'affaires.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (31), 8°5 à 9°5, 270 à 280 ; 10°, pas d'affaires ; 11 à 11°5, 295 à 305 ; 12°, 300 à 305.

Seine-Inférieure. — Rouen (24), Vins d'Algérie (II), 14°, 405 à 425.

Vaucluse. — Avignon (24), 9 à 10°, 285 à 310 ; Côtes du Rhône insuffisance d'affaires, pas de cote.

ALGÉRIE. — Alger 10 à 10°5, 325 à 320 ; 11 à 11°5, 325 à 315 ; 12°5, 325 à 320 ; 13°, 315 ; Rosés 10 à 10°5, 330 ; 11 à 11°5, 322 à 315 ; Vins immobilisés avec compensation 10°5 à 11°5, 212,50 à 220 ; 13°, 215. — Oran (31), 330.

FOIRE DE NIMES

La S.N.C.F. communique :

A l'occasion de la Foire de Nîmes, il sera délivré, les 5, 7 et 8 juin 1952, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 40 % en toutes classes aux voyageurs empruntant, au départ des gares situées sur les sections de lignes ci-après, les trains désignés.

Le Vigan-Nîmes : trains 2843 (arr. 9 h. 30), 2846 (dép. 18 h. 32), 2847 (arr. 14.01). — *Le Grau-du-Roi-Nîmes* : trains 2802 (arr. 7.55), 2805 (dép. 11.35), 2806 (arr. 13.52), 2809 (dép. 18.23). — *Villeneuve-les-Avignon-Nîmes* : trains 931 (arr. 8.51), 914 (dép. 17.33), 939 (arr. 13.54), 936 (dép. 18.25). — *Sète-Nîmes* : trains 426 (arr. 9.01), 427 (dép. 18.15), 476 (arr. 13.32), 457 (dép. 18.40). — *La Levade-Nîmes* : trains 1487 (arr. 8.41), 1480 (18.41), 1115 (arr. 11.57), 1490 (dép. 21.11 dimanche seulement), 1485 (arr. 13.45). — *Avignon-Nîmes* : 447 (arr. 7.55), 482 (18.32), 451 (arr. 12.58).

Ces billets auront une validité limitée à un jour, sans possibilité de prolongation. — Les enfants de 4 à 10 ans paieront la moitié du prix perçu pour les adultes. — Se renseigner aux guichets des gares intéressées.

Montpellier — Imprimerie Charles DÉHAN

BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 25 AU 31 MAI 1952

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm
RENNES	22	9	»	23	8	»	24	9	»	23	6	»	23	9	P	18	12	»	23	12	»
ANGERS	21	8	»	23	9	»	24	10	»	23	6	»	23	12	»	20	11	»	25	12	»
COGNAC	24	9	»	24	10	»	24	11	»	25	10	»	26	10	»	22	9	»	27	16	»
BORDEAUX	24	10	»	24	12	»	24	11	»	26	12	»	25	8	»	22	7	P	27	16	2
TOURS	20	9	»	22	8	»	23	11	»	23	8	»	24	12	»	21	10	»	25	15	P
NEVERS	20	7	»	21	5	»	22	9	»	21	5	»	23	12	»	21	12	»	27	14	»
AGEN	24	11	»	26	9	»	25	8	»	27	10	»	27	8	»	23	9	»	27	16	1
CLERMOND-FERRAND	22	7	»	20	5	»	20	6	»	22	6	»	24	10	»	23	7	»	26	14	P
MONTÉLIMAR	23	14	»	22	12	»	23	14	»	25	13	»	28	13	»	27	14	»	29	13	»
TOULOUSE	24	9	»	25	10	»	25	9	»	28	10	»	27	11	»	26	11	»	28	17	P
CARCASSONNE	24	11	»	25	13	»	26	11	»	28	10	»	26	13	»	25	12	»	28	17	»
PERPIGNAN	24	18	»	28	17	»	30	15	»	28	15	»	25	20	»	26	16	»	25	17	»
MONTPELLIER	22	15	»	26	11	»	27	15	»	29	12	»	23	12	»	29	13	»	25	15	»
REIMS	18	9	»	17	4	»	22	6	P	21	12	»	20	12	2	17	5	»	19	9	»
STRASBOURG	20	8	P	17	6	P	18	10	3	18	11	2	21	12	2	19	11	P	22	7	»
DIJON	22	11	»	21	9	»	22	11	»	22	9	»	24	14	»	22	10	»	23	12	P
LYON	23	11	»	21	9	»	22	10	»	23	8	»	25	14	»	26	9	»	25	15	»
GRENOBLE	22	13	»	21	8	»	22	8	»	23	9	»	25	12	»	26	10	»	25	11	»
MARSEILLE	22	16	»	25	8	»	25	12	»	25	13	»	22	12	»	26	12	»	24	14	»
NICE	21	13	»	21	12	»	20	14	»	21	16	»	21	14	»	21	16	»	22	15	»
AJACCIO	22	7	»	22	9	»	22	10	»	23	11	»	23	11	»	24	11	»	22	11	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CONTRE
TAVELURE MONILIA
CLOQUE
UTILISEZ
FERBAM RHODIA
70 pour cent de DIMETHYLDITHIOCARBAMATE de FER
NE BRULE PAS - MÊME LES ARBRES LES PLUS DELICATS
Demandez notice à **RHONE-POULENC**, 21, rue Jean-Goujon, PARIS-8e
Distributeur régional : **PUGI**, 5, allées Paul-Riquet, BÉZIERS
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET COOPÉRATIVES

RENTE 3 ½ %

A CAPITAL
GARANTI

DE L'OR QUI RAPPORTE...

69

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES
pour la motoculture et traction animale
■●■
Etablissements AUBERT
MAISON FONDEE EN 1888
14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. M2 61-80

De Laval

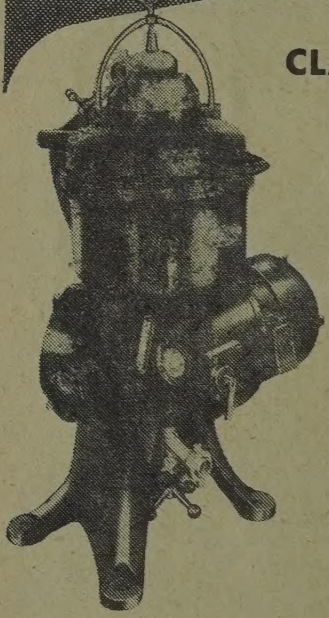

CLARIFICATEURS CENTRIFUGES

POUR
- vins nouveaux
- vins de pressoirs
- vins faits

RÉFRIGÉRANTS RAPIDES
Pasteurisateurs instantanés pour le traitement des vins

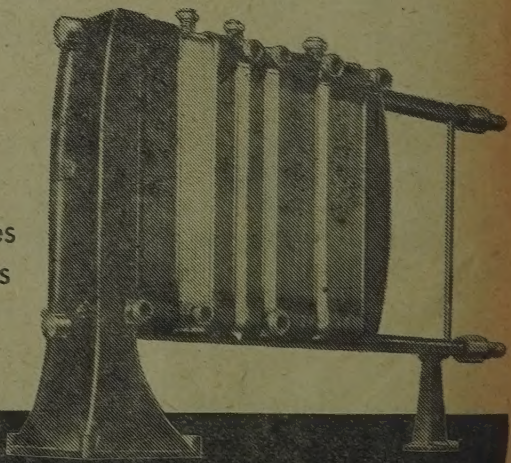

Nombreuses références dans les pays viticoles du monde entier

S.61

Société ALFA-LAVAL

10, rue Charles-V - PARIS-IV[e] 7, Boulevard Thiers - ALGER

LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : **BERGERAC** (Dordogne)
MAISON FONDÉE EN 1845

MATERIEL VINICOLE

Les plus hautes références

■

PRESSES HORIZONTALES

A EMIETTAGE AUTOMATIQUE

7 MODÈLES
répondant aux besoins de la plus petite exploitation
aux plus importantes
COOPÉRATIVES

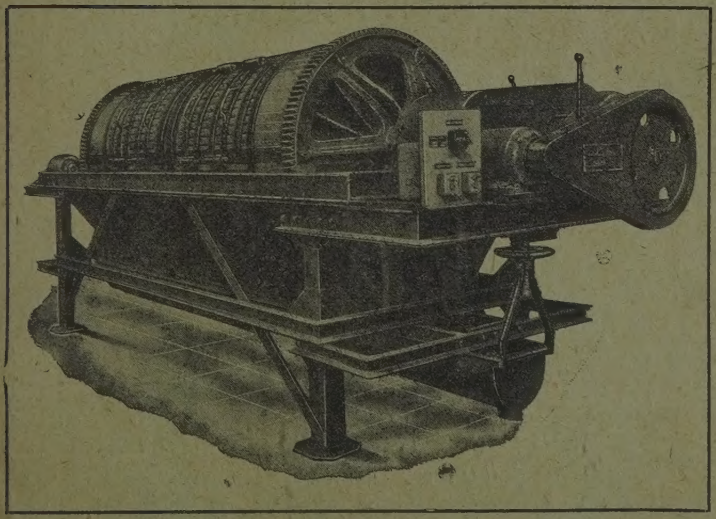

UN SIÈCLE D'EXPÉRIENCE

AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD
TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

Depuis plus d'un siècle...
au service de l'Agriculture

SCHLŒSING

175, Rue Paradis
MARSEILLE

USINES A : MARSEILLE, SEPTÈMES, ARLES, BORDEAUX, BASSENS

SCHLOCUIVRE
CUPROSTÉATITE
SOUFRE MAJOR
SOUPOR
SCHLOSOUFRE
BOUILLIE SCHLŒSING

•

Toute la gamme des
INSECTICIDES

•

ENGRAIS COMPOSÉS
SUPERPHOSPHATES D'OS
SUPER AZOTÉ ORGANIQUE
SUPER MINÉRAUX

•

USINES SCHLŒSING FRÈRES & CIE — TÉL. : DRAGON 08-74 & 06-87

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.